

Rouen, le 07 octobre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE :

ACTION LOGEMENT ET LA RÉGION NORMANDIE SE MOBILISENT POUR SOUTENIR LES JEUNES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LEUR DÉMARCHÉ D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Hervé Morin, Président de la Région Normandie et Jacques Furon, Président du Comité régional Action Logement Normandie ont présenté au Conseil régional, à Rouen, le nouveau dispositif de soutien aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Dans le cadre de son plan de relance économique, la Région financera, dès le mois de novembre 2020, 2 000 stages afin de permettre à ces jeunes qui cherchent à intégrer un marché du travail fragilisé par la crise sanitaire, d'effectuer une mission dans une entreprise. Pour faciliter l'accès au logement des bénéficiaires du dispositif, un partenariat a été noué entre Action Logement et la Région Normandie.

« En Normandie, environ 18 000 jeunes ont quitté le système scolaire en juin, à la suite de l'obtention de leur diplôme de l'enseignement supérieur. Sur les 4 premiers mois de l'année 2020, le nombre d'offres destinées à ces jeunes diplômés a baissé de près de 65 % par rapport à 2019 ! Pour tenter d'inverser la tendance, la Région a décidé de financer 2 000 stages. L'objectif est de les maintenir dans une dynamique positive tout en permettant aux entreprises, associations ou collectivités, de s'appuyer sur des compétences nouvellement validées. La Région accueillera de son côté une centaine de jeunes diplômés sur ses sites administratifs de Caen et Rouen » a expliqué Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

2 000 stages en entreprise financés à hauteur de 14 millions d'euros par la Région

Le dispositif concerne les jeunes diplômés normands de l'enseignement supérieur ayant vocation à s'insérer, dès septembre 2020, sur le marché du travail et répondant aux critères suivants :

- être âgé de moins de 30 ans à l'entrée dans le dispositif ;
- résider en Normandie ;
- avoir obtenu en 2020 un diplôme de niveau bac+2 et plus ;
- ne pas être inscrit en formation initiale.

Les jeunes stagiaires devront réaliser ou contribuer à une mission de développement de projet au sein d'une entreprise, d'une collectivité ou d'une association (développement d'un produit, d'une activité ou d'un service, optimisation d'un processus, mise en place d'une démarche qualité, d'un process innovant etc.), et non des tâches afférentes au fonctionnement courant de l'entreprise. La durée du stage est fixée à 17 semaines. Elle pourra être s'étendre jusqu'à 34 semaines sur dérogation, pour une mission présentant un enjeu et un intérêt particulier.

Les bénéficiaires du dispositif devront, par ailleurs, suivre une formation d'une durée de 5 semaines, complémentaire à leur cursus initial. Elle sera composée :

- de modules de formation communs en conduite de projet : ces modules viendront compléter les enseignements dispensés pendant la formation initiale, et s'inscriront dans une optique de professionnalisation en cohérence avec l'objet de la mission en entreprise ;
- de modules de formation complémentaires : ces modules « à la carte » seront proposés aux stagiaires en fonction de leurs compétences et de leurs besoins. Ils devront permettre leur autonomie du stagiaire dans la réalisation de leur mission et dans leur projet d'insertion professionnelle ;
- de modules numériques : la transition numérique impactant aujourd'hui tous les secteurs et tous les métiers, il sera proposé aux stagiaires un module numérique en lien avec leur projet d'insertion.

Sur l'ensemble de ces périodes, les jeunes auront le statut de stagiaire de la formation professionnelle et seront rémunérés par la Région. Ils percevront 650 euros par mois, somme à laquelle s'ajoutera une aide à la mobilité de 50 à 250 euros en fonction de la distance entre le lieu de résidence et le lieu du stage.

Un partenariat avec Action Logement pour faciliter l'accès au logement des stagiaires du dispositif

En outre, un partenariat noué avec Action Logement va aider les stagiaires à se loger, en leur permettant notamment d'accéder plus facilement à des missions éloignées de leur domicile.

Ainsi, les stagiaires pourront bénéficier des dispositifs suivants :

- un accompagnement dans la recherche de logement ;
- une garantie de loyer Visale pour prendre en charge les loyers en cas d'impayés ;
- une avance du dépôt de garantie, sous forme de prêt à 0 % ;
- une aide au paiement des loyers, sous forme de subvention d'un montant de 600 euros (dans la limite de 500 jeunes).

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 51 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement)

CONTACTS PRESSE

Action Logement

Communication Normandie : Cathy Levesque - 06.20.23.36.29 / cathy.levesque@actionlogement.fr

Région Normandie : Charlotte Chanteloup - 06 42 08 11 68